



AVRIL
N° 3 – 2000

INFORMATIONS VERNIER

VERNIER REPLANTE POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

Les arbres vieillissent aussi. Et le temps ne les épargne pas toujours. Difficile d'empêcher certains champignons de venir se nourrir des troncs. A cela s'ajoute les catastrophes naturelles ou non, tel que les incendies, et bien sûr l'intervention humaine. La récente construction du bassin couvert au Lignon a ainsi nécessité l'abattage de nombreux arbres. Pour obtenir l'autorisation de les abattre, il a fallu recevoir le feu vert du Service cantonal

des forêts. Ses autorisations sont assorties de l'obligation de planter des arbres en remplacement. C'est dans ce cadre qu'une série de projets de replantation a été adoptée par les élus verniolans en octobre dernier. Les principaux chantiers sont la remise en état du parc Chauvet-Lullin et le réaménagement du terrain herbeux situé à la sortie du centre commercial du Lignon, côté poste.



SOMMAIRE

Le thème

3 Vernier replante pour les générations futures

Le Service des espaces verts de Vernier a mis au point huit projets d'aménagements extérieurs et de plantations.

Nouvelles communales

6 La campagne «canin-malin» débute. Concours pour enfants

7 Evolution de nos déchets entre 1998 et 1999

8 Service des sports

9 Vernier fleuri

14 Echos des clubs d'aînés

21 Opérations villages roumains

23 Vernier en fête les 6 et 7 mai

Infos-quartier

18 AIVV: Retour vers un passé récent

19 AHABAL: Assemblée générale

Renseignements utiles

Administration municipale

Mairie de Vernier

Rue du Village 9, tél. 306 06 06
Ouvert de 9h à 12h et de 14h à 17h

Etat civil (sur rendez-vous)

de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30
Tél. 306 06 26 ou 306 06 27

Pompes funèbres, tél. 342 30 60

Location des locaux communaux

Mairie de Vernier, tél. 306 06 76

Centre d'entretien de Vernier

(Récupération, voirie, équipement, administration et SEVV)

Via Monnet 3, tél. 306 07 67

Levée des ordures :

Sauvin Schmidt SA, tél. 304 01 00

Pacte pour l'emploi (Association VIE)

Vernier Intégration Emploi
Ancienne Mairie - Rue du Village 1
Tél. 306 06 48

Service des sports

Secrétariat, tél. 796 62 96, le matin

Route du Bois-des-Frères 30

Piscine du Lignon, bassin couvert,
horaire jusqu'au 12 mai 2000 : lu-ma-
jeu-ven 9h30-13h30 et 16h30-20h30,
mer 9h30-20h30, sa-di 9h30-17h.

Service du feu, tél. 118

Gendarmerie genevoise, tél. 117

Poste de Blandonnet, tél. 427 93 21

Police municipale

Poste de Vernier

Rue du Village 1, tél. 306 06 83

Poste des Avanchets

Rue Grand-Bay 21, tél. 797 22 22

Poste du Lignon

Av. du Lignon 34, tél. 797 09 09

Appel sanitaire d'urgence

Cardiomobile, tél. 144

Médecins

Urgence AMG, tél. 322 20 20

SOS Médecins, tél. 748 49 50

Hôpitaux

Hôpital cantonal, tél. 372 33 11

Hôpital de la Tour, tél. 780 01 13

Centre antipoisons

Appel urgent, tél. 01/251 51 51

Bourse aux vêtements

Chaque mardi de 14h à 17h,
le 2ème jeudi du mois de 18h à 20h,
sous-sol de l'école des Ranches II, sauf
vacances et jours fériés et jeudis des
mois de décembre et janvier.

Centre d'action sociale et de santé

Tél. 979 06 06. 8h-12h, 14h-18h.

Ch. de l'Etang 4 - 1219 Châtelaine
Permanence juridique sur rendez-vous,
un mardi sur deux de 16h à 18h.
Consultation gratuite pour nourrissons
le vendredi de 14h à 16h.

Antenne du Lignon, tél. 796 63 11

Av. du Lignon 78. 8h-12h, 14h-18h.

Permanence juridique sur rendez-vous,
un mardi sur deux de 16h à 18h.

Consultation gratuite pour nourrissons
le mardi de 15h à 17h.

Antenne des Avanchets, tél. 795 75 90

Rue du Grand-Bay 18. 8h-12h, 14h-18h.

Consultation gratuite pour nourrissons
le mercredi de 15h à 17h.

Service social communal

Rue du Village 1, tél. 306 06 20

9h-12h, 13h30-16h.

Permanence juridique sur rendez-vous,
un lundi sur deux, de 16h à 18h.

Permanence chômage de 9h à 12h

Lundi et jeudi : Maison de quartier d'Aire-
Le Lignon, 12 bis Nicolas-Bogueret.

Mardi : local AIVV, 22, rue du Village.

Mercredi : local de quartier, 8, av. des
Libellules.

Vendredi : centre de quartier des
Avanchets, centre commercial.

Edité par l'Administration municipale

Thème

Serge GUERTCHAKOFF

Pages communales

PAO - production et publicité

Malory MEX

Mairie de Vernier

CP 520 - 1214 Vernier

Tél. 306 06 19 - Fax 306 06 93

Imprimé par SRO-KUNDIG,
sur papier offset extra-blanc mat,
sans chlore.

Prochain numéro :

Concept de la sécurité civile

Parution 12 mai 2000

Délai rédactionnel 21 avril 2000

Journal tiré à 14'500 exemplaires

Vernier replante pour les générations futures

Lors de la construction du bassin couvert du Lignon et lors des travaux routiers d'assainissement du chemin des Corbillettes, la commune a dû déposer des demandes d'autorisation afin de pouvoir abattre différents arbres.

Il faut savoir qu'à Genève, les autorisations d'abattage, d'élagage ou de défrichage sont régies par un règlement cantonal spécifique.

Les autorisations sont délivrées après une visite sur les lieux d'un garde forestier qui permet au service cantonal des forêts de fixer une valeur de remplacement aux arbres concernés. Pour ce faire, il se base sur les tarifs de l'Union suisse des parcs et promenades, lesquels font jurisprudence pour toute la Suisse, y compris pour fixer le prix des dégâts faits à un arbre.

Plus il s'agit d'une essence dont la croissance est lente, plus il sera cher. L'espérance de vie joue un rôle également. Ainsi un chêne a plus de valeur qu'un bouleau.

Dans un second temps, si l'on schématise il y a alors le choix entre replanter ou payer : soit on replante un arbre d'une valeur équivalente, soit l'on verse un certain montant au fonds cantonal qui servira au financement d'autres plantations.

C'est ainsi qu'en ce qui concerne la commune de Vernier, pour la période allant de 1995 à ce jour, la contribution de remplacement rien que pour les projets du Lignon et des Corbillettes a été chiffrée à 225 000 francs.

Diversification à Chauvet-Lullin

Partant de cet état de fait, le Service des espaces verts de Vernier (SEVV, à ce propos vous pouvez lire l'encadré concernant l'évolution du Centre de voirie) a mis au point huit projets d'aménagements extérieurs et de plantations. Lesquels ont été soumis pour approbation au service cantonal des forêts. Précisons que ces projets seront réalisés d'ici à 2005. Ils sont les prémices à une politique de planification d'aménagement sur un long terme de nos espaces verts et de nos lieux de détente.

L'incendie du chalet du parc Chauvet-

Transformation du Centre d'entretien anciennement Centre de voirie

Terminée l'époque où un seul chef dirigeait 80 personnes réparties dans plusieurs services : ateliers, routes, parcs et promenades, cimetières, transports publics.

Depuis le 1er juin 1999, chaque service est devenu autonome, avec son propre chef de service.

Le Service des espaces verts verniolans (SEVV) est dirigé quant à lui par Jean-Marc Beffa.



L'état de santé des arbres du parc Chauvet-Lullin montrait qu'il était urgent d'agir



Un arbre du Parc Chauvet-Lullin, atteint par la pourriture de l'intérieur

Lullin a quelque peu modifié cette liste. Un état des lieux de la santé des «locataires» du parc en question a montré la nécessité et l'urgence d'agir. Dès lors ce projet, le plus ambitieux et le plus important sans doute, a supplanté le réaménagement du giratoire du Lignon.

Suite aux dégâts causés par l'incendie du chalet donc, le SEVV a été amené à couper de gros arbres. Qu'allions-nous alors replanter ? Cette question n'est pas sans importance. N'oublions pas que les parcs de Genève lui ont valu une renommée mondiale, et ceci grâce à la clairvoyance d'un certain nombre de botanistes entre autres. Quand on plante de jeunes arbres, il faut réfléchir en terme de décennies. On plante pour les générations futures. Le choix des essences à replanter n'est donc pas insignifiant.

Le parc Chauvet-Lullin se composait essentiellement de marronniers, de tilleuls et d'érables. Jean-Marc Beffa a eu envie de diversifier la flore du

parc, tout en gardant son aspect actuel et une majorité d'essences indigènes.

L'allée principale du haut restera composée de marronniers, mais désormais de deux sortes différentes.

Pour le reste, l'écran de verdure qui borde le parc comprendra des érables, un chêne, un frêne, un orme (une nouvelle variété résistant à la graphiose), une très belle charmille, un tilleul et un tulipier. Soit pas moins de 9 essences différentes pour 13 arbres.

«Le tulipier est doté de feuilles intéressantes, en automne elles sont couleur or. Des fleurs s'épanouissent en mai, elles ressemblent à des tulipes jaunes», détaille Jean-Marc Beffa. Il s'agira d'arbres avec un tronc d'un diamètre de 41 à 45 centimètres. Bref, d'arbres qui font déjà un joli volume et mesurent 4 à 5 mètres de haut. Néanmoins, il va de soi qu'ils ne pourront pas être immédiatement aussi grands que ceux qui ont été coupés et qui atteignaient près de 20 mètres de haut.

Arbres devenus dangereux

Si la tempête Lothar n'a fait que peu de dégâts sur Vernier, à l'exception des arbres recouverts de lierre, cela ne signifie pas que tous les arbres étaient en bonne santé. Le SEVV a fait mener une étude sur le parc Chauvet-Lullin. Pour la première fois dans l'histoire communal, un diagnostic très fouillé a été posé sur l'état de santé d'un de nos parcs.

Du fait que cela nécessite des outils très coûteux, certaines entreprises ne font que cela. C'est ainsi qu'une résistographie a été faite.

Cela consiste à faire passer une onde à travers son tronc. Pour ce faire, un électrode est fixé de chaque côté. Si cette onde ne passe pas ou mal, cela signifie que l'arbre est atteint par la pourriture à l'intérieur. Il existe deux types de maladie : l'ustulina deusta (qui remonte par les racines) et l'armillaria (des spores rentrent par les plaies de taille). S'il existe un doute quant à l'état de santé de l'ar-

Vernier replante pour les générations futures

bre malgré cette résistographie, il faut alors effectuer des carottages très fins.

Cette étude effectuée à la fin de l'été 1999 a permis au SEVV et à l'ensemble des autorités communales de se rendre compte de l'état réel de ce parc. En fait, beaucoup d'arbres étaient creux. Par exemple, le majestueux érable de 25 mètres de haut qui était situé au milieu du parc, il s'est avéré qu'il ne restait plus que 7 cm d'écorce de chaque côté bordant un trou de 80 cm !

Béton au centre des arbres

Les non spécialistes auront constatés que ces arbres avaient pourtant gardé une belle «feuillaison». Il faut savoir que la sève qui fait vivre les feuilles circule juste sous l'écorce, soit près de l'extérieur.

Le centre est durci, plus aucune sève ne s'y trouve. A ce propos, signalons

une anecdote : le SEVV a trouvé des initiales et une date, 1941, dans le béton coulé dans un arbre creux de Chauvet-Lullin. En effet, les anciens avaient pour habitude de couler du béton dans les arbres creux afin de les sécuriser.

C'est suite à cette étude très complète qu'il a été décidé d'agir en urgence pour ce parc. Les plantations sont prévues pour ce printemps.

Second projet par ordre d'importance : celui relatif à la Cité du Lignon. Ce dernier devrait voir le jour en 2001-2002. Ce projet concerne le terrain herbeux situé à la sortie du centre commercial, côté poste.

Actuellement, après de fortes pluies, il se transforme en mare. Ce terrain n'est pas drainé.

La commune souhaite refaire entièrement ce périmètre. Il s'agira de planter notamment une trentaine de platanes «orientalis digitata» le long des deux chemins existants. Mais il faut

dra tout d'abord drainer le sol.

Le SEVV en profitera pour refaire les chemins actuels.

La place de jeux actuelle sera remise en état et développée, elle sera dotée d'un revêtement antichute. Le pressoir sera déplacé pour être mis en valeur et fleuri. Enfin des bancs neufs seront installés.

Les six autres projets ne débiteront pas avant 2002 à priori. Il s'agit pour l'essentiel d'une volonté communale de mettre en valeur les cheminements piétonniers dans les zones industrielles, conformément au plan directeur communal et les études de détails.

Le but étant de les rendre plus agréables. C'est ainsi que le talus sous le Centre d'entretien de Vernier sera replanté et que des arbres seront mis dans l'angle du tennis club de Vernier.

Serge Guertchakoff



L'aménagement prévu pour la cité du Lignon

La campagne Canin-malin débute

On parle toujours de l'éternel et insoluble problème des crottes de chiens, mais plus rarement de l'acceptation des chiens dans les cités.

C'est ce qui a motivé notre commune à s'associer à cette campagne. C'est la première fois qu'une commune genevoise y participe.

Aux quelques 29 000 personnes, enfants ou adultes, qui résident sur notre territoire, il convient en fait d'ajouter un millier de chiens. En 1999, ce ne sont pas moins de 1029 médailles pour chiens qui ont été vendues.

La répartition par quartier est la suivante :

- Vernier-Village : 275 ;
- Le Lignon : 240 ;
- Châtelaine : 217 ;
- Les Avanchets-Cointrin : 191 ;
- Aïre : 60 ;
- Les Libellules : 30 ;
- et enfin, Balexert : 16.

Quelle la philosophie de cette campagne ? Il s'agit d'abord d'informer très largement et de former la population dans le cadre de deux manifestations : le 6 mai, lors de la journée d'information cantonale qui se tient toujours à Plainpalais ; et à l'automne, le Canidé-club organisera un cours sur l'agilité et l'éducation.

Centaine de panneaux humoristiques

Pour toucher les propriétaires de chiens, plus d'une centaine de panneaux humoristiques vont être installés ces prochains jours.

Ils mesureront 60 sur 40 cm.

De plus, des papillons et un petit dépliant sont distribués à l'achat de la médaille et dans les centres commerciaux. Ces derniers rappellent de manière très pratique tout ce que doit savoir le propriétaire d'un chien.

Parcs à chiens

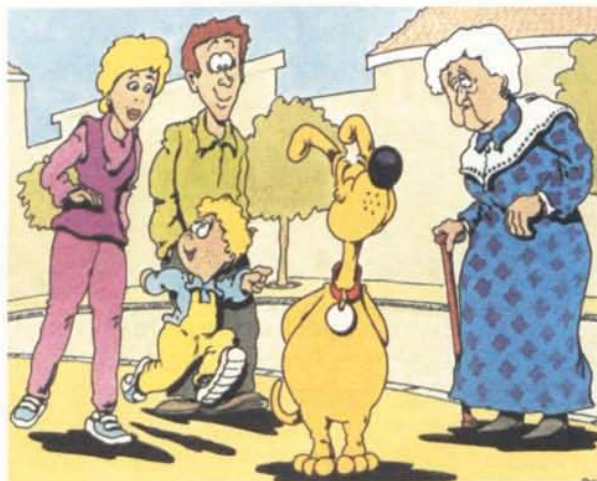
Il est également prévu de créer des zones d'ébats réservées aux toutous, lesquelles seront si possible clôturées. Ces lieux devront être suffisamment grands pour ne pas se transformer en toilettes publiques. Un bon exemple existe déjà, c'est celui de l'étang du Triton, doté de bancs. L'objectif des autorités est que chaque

quartier soit doté de son parc à chiens. Enfin, une quinzaine de distributeurs à cornets seront posés sur la commune. Ces distributeurs, ainsi que les panneaux, seront installés encore en avril. L'idéal serait que tout soit en place pour le 6 mai, date de la journée cantonale. En dernier ressort,

après une période d'environ six mois consacrée à mener une intense campagne de prévention, les agents municipaux verbaliseront. La commune est décidée à agir.

Double satisfaction

La commune se réjouit de la collaboration du Comité central du Lignon, lequel a acheté les mêmes panneaux pour les installer dans la Cité. De même, elle est très heureuse de l'engagement des copropriétaires de Carqueron et de la Régie centrale des Avanchets, lesquels vont financer l'installation de divers équipements le long d'une boucle qui servira de test.



CONCOURS «CANIN - MALIN»

Le SEVV organise un **concours, réservé au moins de 16 ans**, pour lancer la campagne «canin-malin». Trouvez un nom à notre mascotte illustrant les dépliants d'information distribués aux propriétaires de chiens.

Les meilleures propositions seront tirées au sort lors de notre journée portes-ouvertes. Trois billets de cinéma récompenseront les gagnants.

Le dépliant illustrant notre campagne, est disponible dans les postes de la police municipale, à la mairie, au centre d'entretien (CEV) ou en téléphonant au 306 07 84.



Bulletin d'inscription pour le concours «canin-malin»

A renvoyer à : Concours «canin-malin»,
Mairie de Vernier, A l'int. de M. Beffa, Rue du Village 9, 1214 Vernier

Dernier délai : 10 mai 2000

Nom et prénom :

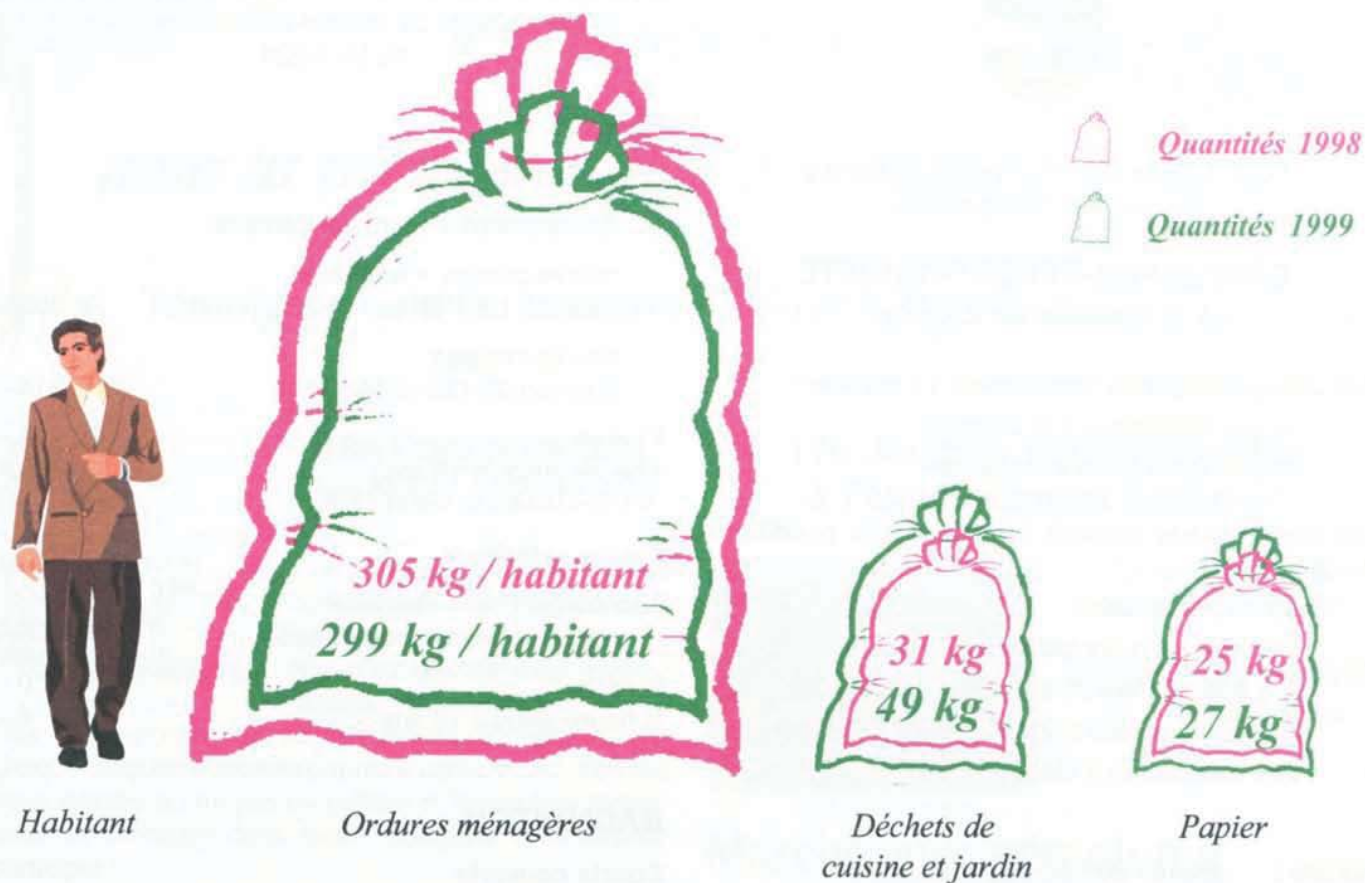
Rue et numéro :

Numéro postal et localité :

Tél.: Date de naissance :

Nom proposé :

Evolution de nos déchets ménagers entre 1998 et 1999



Habitant

Ordures ménagères

Déchets de cuisine et jardin

Papier



Verre



Ferraille



Textile et chaussures



Déchets divers



Bouteilles en PET



Alu

Merci de votre aide, les chiffres le prouvent, nous avons mieux géré nos déchets en 1999.

Les ordures ménagères incinérées sont en diminution de 102.53 tonnes par rapport à l'année 1998 et cela malgré une augmentation de la population.

Nous observons une augmentation du verre (36,25 tonnes), ainsi que du PET (8,18 tonnes). Par contre, les déchets organiques sont en diminution (moins 10,58 tonnes). Nous allons donc entreprendre une campagne d'information ciblée.

Les actions en cours et futures

Depuis le 1^{er} janvier 1999, nous avons mis en fonction une place de tri afin de

mieux valoriser certains déchets :

- Dès lors, nous trions systématiquement toutes les bennes de déchets de jardin ce qui nous a permis de récupérer 523.18 tonnes de plus qu'en 1998.
- Nous récupérons également tout le bois issu des déchets encombrants ramassés chaque mois.
- Et l'aluminium et le fer blanc sont extraits des autres déchets métalliques.

La récupération du papier dans les écoles et les administrations communales a fait augmenter le tonnage 1999 de 71,79 tonnes.

Vos efforts ont été récompensés et nous vous en remercions encore.

Nous vous encourageons à continuer toutes démarches pour récupérer d'avantage et serons à vos côtés pour informer et sensibiliser le maximum de personnes.

Ramassages ménagers

Déchets encombrants

mardi 2 mai

meubles et objets ménagers volumineux (bois, plastique), matelas...

Déchets métalliques

jeudi 4 mai

ferraille, métaux non ferreux (aluminium, cuivre, laiton), meubles et objets métalliques...

Commune de Vernier



Nous sommes à la recherche pour notre
Service des sports d'un(e)

CAISSIER(E)-RÉCEPTIONNISTE à la piscine du Lignon

Ses principales tâches consisteront à s'occuper :

- accueil et conseils à la clientèle
- tenue d'une caisse informatisée

Les candidat(e)s doivent répondre aux conditions
suivantes :

- bonne présentation
- habitué(e) aux contacts avec le public
- être âgé(e) entre 25 et 50 ans
- être de nationalité suisse ou titulaire d'un permis C
- être domicilié(e) à Genève

Horaire : environ 20 heures par semaine
comprenant 1 week-end sur 2

Période : du 13 mai au 10 septembre 2000

Des renseignements complémentaires peuvent être
obtenus auprès du service des sports, route du Bois-des-
Frères 30, 1219 Le Lignon, tél. 796 62 96.

Adresser les offres manuscrites, avec photo et curriculum
vitae, à la Mairie de Vernier, case postale 520,
1214 Vernier.

Piscine du Lignon

saison été 2000

Du samedi 13 mai au dimanche 10 septembre

Horaire : ouverture 9h30
fermeture 19h30
limite des sorties 20h
ouverture à 11 heures tous les lundis
(lundi de Pentecôte 9h30)

Nous informons notre clientèle que la **piscine intérieure,
en été, ne sera ouverte qu'en cas de mauvais temps.**
Parking payant. La clientèle de la piscine bénéficiera d'un
tarif préférentiel de Fr. 1.- par jour. Le paiement s'effectue
à l'intérieur de l'enceinte de la piscine, après le passage
des tourniquets. **N'oubliez pas votre numéro de case.**

Tennis d'Aire

Locations des courts couverts et extérieurs

Du 27 mars au 22 octobre 2000 (30 semaines)
de 9h à 22h

TENNIS

Court couvert

A. Abonnement 1 heure par semaine	
heures pleines + week-end (lun-ven 12h-14h et 17h-22h)	Fr. 355.-
heures creuses (lun-ven 9h-12h et 14h-17h)	Fr. 314.-
1 heure	Fr. 13.-
1 heure (jusqu'à 18 ans)	Fr. 8.-

Courts extérieurs

Abonnement 10 x ¾ heure + 1 période gratuite	Fr. 100.-
¾ heure	Fr. 10.-
¾ heure jusqu'à 18 ans	Fr. 6.-

BADMINTON

Courts couverts

A. Abonnement 1 heure par semaine	
heures pleines + week-end (du lun au ven 12h-14h et 17h-22h)	Fr. 273.-
heures creuses (du lun au ven 9h-12h et 14h-17h)	Fr. 232.-
B. Abonnement pour 10 x 1 heure + 1 période gratuite jusqu'à 18 ans	Fr. 100.- Fr. 80.-
1 heure	Fr. 10.-
1 heure jusqu'à 18 ans	Fr. 8.-

Renseignements : Tennis d'Aire,
17, chemin des Lézards, 1219 Le Lignon, tél. 796 21 98.

Ecole de badminton

de 9 à 18 ans

Lieu : Tennis d'Aire
Jour : le mercredi
2^{ème} période : du 15 mars au 21 juin 2000
Prix : Fr. 56.- /enfant/période
(paiement comptant à l'inscription)

Les cours n'auront pas lieu pendant les vacances
scolaires et jours fériés.

Renseignements : Tennis d'Aire, tél. 796 21 98.



avec le soutien des autorités communales,

les manifestations *Vernier fleuri* pour la promotion des décorations florales!

Témoignez qu'il fait bon vivre à Vernier, fleurissez votre quartier!



18e Concours des fenêtres et balcons

Fleurissez vos fenêtres, balcons ou terrasses et témoignez ainsi qu'il fait bon vivre à Vernier. N'oubliez pas de vous inscrire au concours communal.

Des prix seront attribués aux meilleures décorations, chaque concurrent recevra un prix de participation. Veuillez vous inscrire au moyen du bulletin d'inscription ci-dessous en précisant dans quelle catégorie vous désirez participer :

Deux catégories :

- a. Fenêtres et balcons
- b. Entrées, terrasses et villas

Une confirmation d'inscription ainsi que le règlement du concours vous seront adressés.

Le jury procédera, si possible, à deux visites durant l'été. Les concurrents n'étant pas prévenus, nous vous recommandons d'entretenir vos décorations florales afin qu'elles soient toujours au maximum de leur beauté.

N.B. A la suite d'accidents, le Département de justice et police rappelle que le règlement n'interdit pas de placer des vases ou bacs à fleurs sur les balcons et fenêtres, mais prescrit de les fixer à l'intérieur des barrières, de telle manière qu'ils ne présentent aucun risque de chute.

11e Journée portes-ouvertes à l'établissement horticole



Centre d'entretien,
Route de Montfleury

Samedi 13 mai 2000
de 10 h à 16 heures

Marché aux géraniums

Grand choix de plantes annuelles.
Proposition d'arrangements pour vos caissettes.
Confections florales en fleurs coupées.
Conseils des jardiniers communaux.

Stand tessinois

tenu par la chorale «Pro Ticino»

à midi dans un local chauffé, pour vous restaurer :

Risotto préparé devant vous
Assiettes tessinoises - Spécialités diverses

Bulletin d'inscription pour VERNIER FLEURI 2000

A renvoyer à : Concours des fenêtres et balcons, Mairie de Vernier, A l'int. de M. Beffa, Rue du Village 9, 1214 Vernier

Dernier délai : 10 mai 2000

Mademoiselle, Madame, Monsieur, (Biffer ce qui ne convient pas)

Nom et prénom :

Rue et numéro :

Numéro postal et localité : Tél.:

(Les candidats ne peuvent s'inscrire que pour une seule section, mettre une croix dans la case qui convient.)

Section : Catégorie fenêtres et balcons Catégorie terrasses, villas

Quand on rentre dans l'immeuble : Etage : A gauche Au centre A droite

Bibliothèques communales de Vernier

Quoi de neuf ?

Vous en avez entendu parler ? Nous les avons...

Thomas Harris - Hannibal

Pennac et Tardi - La Débauche

Amélie Nothomb - Stupeur et tremblements

Isabelle Nazare-Aga - Les Manipulateurs sont parmi nous

Marc Lévy - Et si c'était vrai

Judy Blume - Soeurs d'un été

Linda Grant - La Mort transgénique

J.K. Rowling - Harry Potter à l'école des sorciers

Jean Yanne - Pensées, répliques

Christine Arnothy - Complots de femmes

Janine Boissard - La Maison des enfants

Nicole de Buron - Mon coeur tu penses à quoi ?

Techniques de massage

L'Homme dans la force de l'âge

Le Nouveau droit du divorce

L'Art de Walt Disney de Mickey à Mulan

Bertrand Cramer - Que deviendront nos bébés ?

Gisèle Halimi - Fritna

Pascal Sevrin - La vie sans lui

Emmanuel Carrère - L'Adversaire

Jean-Claude Izzo - Le soleil des mourants

Vernier

Rue du Village 57-59

tél. 341.04.91 (heures d'ouverture)

Mardi : 16h - 20h

Mercredi : 9h - 12h

Jeudi : 15h - 18h

Samedi : 10h - 12h

Châtelaine

Av. de Châtelaine 83 A

tél. 797.16.82 (heures d'ouverture)

Lundi : 15h - 19h

Mercredi : 9h - 12h

Jeudi : 14h - 18h

Jeudi : 16h - 20h

Avanchet

Dans la galerie marchande

tél. 797.05.55 (heures d'ouverture)

Lundi : 16h - 20h

Mardi : 15h - 19h

Mercredi : 15h - 18h

Vendredi : 15h - 18h

(inscription et prêts gratuits)

Pâques

les bibliothèques seront fermées du 20 avril à 18h au 1^{er} mai inclus, mais

la bibliothèque de Châtelaine sera ouverte le jeudi 27 avril de 16 à 20h

la bibliothèque de Vernier sera ouverte le mardi 25 avril de 16 à 20h

Courrier des lecteurs

Paroisses
Saints-Philippe et Jacques

Les conséquences du départ de l'entreprise Maulini de Vernier, pour Satigny

Du point de vue purement économique il est légitime de parler de mauvaise nouvelle, et notre conseiller administratif M. Iseli, en charge du dicastère des Finances ne peut à l'évidence qu'être déçu de cette décision.

Cependant, il faut tempérer cette analyse car les recettes fiscales ainsi perdues sur les personnes morales seront probablement remplacées par celles des personnes physiques qui viendront habiter dans les logements construits sur la parcelle ainsi libérée.

Néanmoins je tiens à rappeler qu'indépendamment de la zone de construction dans laquelle se situent ces terrains, entre la route de Vernier et le chemin de l'Esplanade, il faudra être très vigilant quant aux gabarits des constructions, afin de ne pas trop densifier ce quartier avec les conséquences multiples que cela aura sur les écoles, commerces, trafic fortement augmenté, stationnement sauvage, etc.

Ceci m'amène à rappeler que la limite ouest des constructions est fixée, de fait, par les immeubles du chemin de l'Esplanade et ceux situés autour de la Tour de l'Esplanade. En clair, les 30'000 m² de maïs et de blé situés entre le cimetière et l'église catholique,

au chemin de Sales deviendront encore plus une zone à préserver de toutes constructions !

Un fort mouvement populaire en 1996, a déjà déposé une pétition munie de près de 1000 signatures demandant à la commune de refuser le Plan localisé de quartier proposé en son temps, lequel prévoyait plus de 8 immeubles de 3 étages + rez + combles habités.

Les vœux des pétitionnaires avaient été entendus par le Conseil municipal, puisqu'en avril de la même année le projet était refusé à l'unanimité du Conseil !

Ces brefs rappels pour dire que la parcelle Maulini représente le dernier îlot non-bâti dans un périmètre qui l'est déjà alors que les 30'000 m² du chemin de Sales se trouvent à l'extérieur des zones construites et assurent la parfaite transition avec la zone protégées des Rives du Rhône.

L'urbanisation future des terrains Maulini signifie la non-construction définitive des terrains « sacrés » situés entre l'église catholique, le cimetière et le temple protestant de Vernier et les verniolans sauront y veiller.

J.-F. Bouvier

Kermesse paroissiale Ecole de Vernier-Place 7-8-9 avril 2000

Vendredi 7 avril

dès 19h Margotton
Possibilité de déguster des raclettes

Samedi 8 avril

dès 15h Ouverture de la Fête
Stand de pâtisseries
Buvette
Divers comptoirs

Tout pour faire votre bonheur

dès 19h30 Repas
Menu : salade panachée
panzerotti al forno
gnocchi napolitaine
penne jambon champignons

Animation : l'école de danse de Ferney-Voltaire « Les Kentoucky » et l'accordéoniste « Francis Oberson »

Dimanche 9 avril

dès 11h Apéritif et
Ouverture des stands
dès 12h15 Repas
Menus : salade de Pâques
émincé de boeuf strogonoff
pommes mousseline
bouquet de légumes

Les repas sont préparés par le Café-Restaurant « La Terrasse » Famille Bongarzone Domenico, Châtelaine.

Conseil municipal

Lors de sa séance du 15 février 2000, le Conseil municipal de la Commune de Vernier a adopté à la majorité une résolution.

Cette résolution émane du fait qu'une plainte a été déposée contre l'émission de la Télévision suisse romande " Fax culture " et son animatrice Florence Heiniger, par le délégué de la section genevoise de l'UDC, suite au propos tenus par l'humoriste Guy Bedos à l'encontre de Chritoph Blocher.

Par cette résolution, le Conseil municipal déclare son attachement indéfectible à la liberté d'expression, d'opinion et de création. Il entend aussi marquer son opposition à toute tentative de censure, dans tous les domaines.

Prochaines séances du Conseil municipal

11 avril	2000	à 20h30
23 mai	2000	à 20h30
27 juin	2000	à 20h30

Conservatoire populaire de musique

Inscriptions 2000-2001

jusqu'au 19 avril 2000

Aux Avanchets :

lundi 17 avril 2000,
de 16h à 18h45

Groupe scolaire Avanchet-Jura.

Inscriptions également possibles pour les autres centres du CPM, dont Vernier et le Lignon.



Robert Vuillaume SA

4, ch. des Eglantines
1219 Châtelaine

Tél. 022/796 94 50 Fax 022/796 95 33

MENUISERIE • CHARPENTE
ESCALIERS • COUVERTURE

Revendeur concessionnaire
EgoKiefer

- Fenêtres PVC - Bois - Bois-métal
- Fenêtres rénovation
- Fenêtres phoniques
- Fenêtres thermiques

Volets aluminium
-
Portes d'entrée

G. FURCOLO

Maçonnerie - Paysagiste
Aménagements extérieurs
Entretien
Clôtures - Piscines



8d, chemin Mouille-Galand - 1214 Vernier

Tél. 341 18 56

Fax 341 23 21

Espace Santé Esclarmonde SA

Consultations - Cours

Drainage lymphatique (Vodder)

Massages: californien, relaxant,
anti-cellulite, femmes enceintes, bébés

Kinésiologie

Bébés, enfants, adultes, animaux

Réflexologie - Réflexochromie

Remboursés par les assurances
(complémentaires)

23, avenue Sainte-Cécile

CP 137 - 1217 Meyrin 1

Tél/fax: (022) 782 29 07 Sur RDV

E-mail: esesa@swissonline.ch



ENTREPRISE GÉNÉRALE
D'ÉLECTRICITÉ

98, route de Vernier
1219 Châtelaine
Tél. 797 22 20 - Fax 797 33 32

Concessionnaire des Services Industriels (S.I.G)
et de Swisscom (P.T.T)

imprimerie - mailing

SRO-KUNDIG SA

arts graphiques et communication

Chemin de l'Étang 49
Case postale 451
CH-1219 Châtelaine/Genève



Imprimeur à Genève depuis 1832. Votre partenaire dans les arts graphiques et la communication

Tél. 022/795 17 17 - Fax 022/795 17 18

G. SARACINO

GYPSERIE - PEINTURE - PAPIERS-PEINTS



Tél. 022/341 08 43
Fax 022/341 67 72
Natel 079/203 99 62

2A, ch. du Sorbier - 1214 Vernier

Atelier:

46, rue Virginio Malnati - 1217 Meyrin

Vincent PELLERITI



MENUISERIE - AGENCEMENT
ÉBÉNISTERIE

Réparations en tous genres

115, route de Vernier - 1219 Châtelaine

Tél. 796 82 23 - Fax 796 49 25

Ecole BER Genève

Nouveau : 6^e spécialisée
Classes du CYCLE et
10^e degré préprofessionnel
paramédical ou en
économie

Cours d'appui
Français pour étrangers
Secrétariat *médical*
Secrétariat

A votre service
depuis 1952

Centre ville
Petits effectifs

Appelez le 340 12 81 - 16, Gutenberg

Le personnel parascolaire de Vernier s'informe...

A l'invitation de Madame Gabrielle Falquet, conseillère administrative déléguée, une soixantaine d'animatrices parascolaires des écoles de Vernier ont rencontré le 29 février dernier Madame M.-P. Theubet, diététicienne au service de santé de la jeunesse, et à ce titre à disposition des associations de restaurants scolaires du canton pour une restauration équilibrée. Au cours de la discussion, Mme Theubet a rappelé que la restauration collective à l'école primaire était le fait de quatre partenaires, le Département de l'instruction publique, les communes, les associations privées de restaurants scolaires et le GIAP (Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire), lequel est l'employeur des animateurs/trices qui encadrent les enfants inscrits de 11h30 à 13h30 chaque jour scolaire. Depuis 1998, un document officiel, signé par ces 4 partenaires, prévoit que la diététicienne peut être appelée par les cuisiniers pour des conseils, des suggestions, voire l'évaluation des menus proposés par eux. C'est ainsi qu'à Vernier, Mme Theubet a communiqué récemment au cuisinier de l'association un certain nombre de remarques à partir des menus conçus, préparés puis servis aux enfants fréquentant les six restaurants scolaires de la commune, ce qui a permis à plusieurs participantes de s'exprimer sur la quantité, la qualité et la variété des mets présentés !

Mme Theubet a expliqué ensuite les nouvelles dispositions qui régissent la restauration collective, et qui ont des conséquences directes pour les associations de restaurants scolaires en primaire, comme pour les cafétérias dans l'enseignement secondaire. Cette nouvelle législation va inciter le Département de l'instruction publique à instaurer des directives officielles pour la restauration collective en vue d'un équilibre dans la composition des repas qui devront respecter 4 « mets » différents, à savoir : un légume cru ou cuit, un aliment riche en protéines (poisson, tofu, viande, oeuf, fromage, légumineuses...), un féculent et un dessert (le plus souvent un fruit ou un dessert lacté), le tout avec des quantités calculées en fonction de l'âge des en-

fants. Elle a insisté pour que chaque menu, ainsi composé d'un moins un aliment cru (légume cru en salade ou fruit frais), ait des féculents en grande quantité et du pain. Sur l'ensemble des 16 menus composés pour un mois, seul 4 mets gras sont autorisés. Enfin, il doit être prévu de l'eau comme boisson, toutes les autres boissons sucrées étant largement consommées en dehors des repas.

Enfin, elle a insisté auprès des animatrices présentes pour que chacune prenne conscience de l'importance de cet équilibre alimentaire en faisant goûter de tout aux enfants (sauf cas de régime particulier), ce qui constitue une de leur mission, difficile, mais capitale. A titre d'exemple, elle a expliqué que le personnel parascolaire ne devait pas tolérer qu'un enfant dise d'un plat que « c'est dégueulasse », mais accepter qu'il dise « je n'aime pas », ce qui nous autorise à lui demander de goûter. Sachant que, parfois, un enfant peut ainsi découvrir un goût nouveau... et l'apprécier !

Pour finir, Mme Theubet a parlé de l'importance de l'accueil dans les restaurants scolaires, soulignant l'importance de réduire le bruit, source de problèmes avec la nourriture (un enfant peut-il vraiment goûter le plaisir de manger si le bruit dépasse certaines limites ?).

Le GIAP est d'ores et déjà conscient des problèmes inhérents aux bruits intolérables dans certains restaurants scolaires, mais se heurte à l'augmentation constante des effectifs à midi qui l'empêche de conserver de petites unités d'enfants en un même lieu en même temps.

Pire, quand les communes collaborent et ouvrent de nouveaux restaurants, on constate rapidement une augmentation des effectifs qui, à terme, repose les mêmes problèmes que l'on a voulu résoudre (ceci a été constaté à Aire comme à Châtelaine). Reste que la lutte contre le bruit est prioritaire, à Vernier aussi, particulièrement dans les restau-

rants très fréquentés (plus de 50 enfants à la fois) aux Avanchets, au Lignon et aux Libellules.

Un grand merci à Mme Theubet et à la commune d'avoir permis cet échange avec le personnel parascolaire. Puisse ce dernier prendre conscience de l'importance de ce travail d'encadrement à midi, travail souvent ingrat parce que pas toujours reconnu, mais combien vital pour plus de 500 enfants présents chaque jour scolaire à Vernier...

Yves Delieutraz,
responsable de secteur GIAP



ARBO TECH SOINS AUX ARBRES

-TAILLE DES ARBRES
ET GRANDS SUJETS

-ABATTAGE ET
DÉMONTAGE DÉLICATS

-PROTECTION DES ARBRES :
PRÉVENTION SUR CHANTIERS

-TRAITEMENTS DIVERS
ANALYSES DES RISQUES

-PLANTATIONS ET
TAILLES DE FORMATIONS

BUTTY & CIE

10, chemin de Sales - 1214 Vernier
tél. 079 203 45 28 ou 022 341 38 41
fax 022 341 45 10

Echos des clubs d'aînés

L'AIDE A DOMICILE C'EST QUOI ?

F.S.A.S.D ? C.A.S.S. ? Sous ces sigles rébarbatifs, on découvre une institution indispensable pour les aînés et dont l'ampleur est à la mesure des besoins ; elle correspond aussi au désir le plus cher de tout un chacun : rester chez soi !

La **Fondation des Services d'Aide et de Soins à Domicile** est sous l'égide du Département de l'Action Sociale et de la Santé et est régie par la loi sur l'aide à domicile pour laquelle nous avons voté en 1992.

Les **Centres d'Action Sociale et de Santé** sont répartis dans les communes de la campagne genevoise et dans les quartiers de la Ville, ce qui représente 22 secteurs socio-sanitaires. Ils sont constitués de trois unités :

Unité aide et soins à domicile
Unité accueil et secrétariat social
Unité action sociale et financière

Le CASS de Vernier, situé à Châtelaine, dispose d'antennes au Lignon et aux Avanchets dans lesquelles les trois unités sont présentes. Le service social communal a ses locaux à Vernier-Village.

La FSASD fait partie de l'Unité aide et soins à domicile, c'est d'elle que nous souhaitons vous parler.

Pour en savoir plus, nous nous sommes adressés à des personnes 'de terrain' : M. Zbinden, chef de secteur pour Bernex, Onex et Vernier et Mmes Buson et Hartmann, responsables respectivement de la FSASD au Lignon et aux Avanchets. L'accueil favorable ainsi que les explications détaillées et intéressantes de ces professionnels nous permettent de vous donner quelques précisions. Elles ne sont pas exhaustives, tant l'ampleur du sujet est vaste, voici tout d'abord quelques généralités.

Avant l'entrée en vigueur de la loi, l'aide à domicile était constituée de bon nombre de petites équipes au service des rentiers AVS / AI moins nombreux et dont les besoins étaient moins complexes qu'aujourd'hui. Le Service d'Aides Familiales prenait lui en charge les interventions dans les familles.

Progressivement, depuis 1992 une réorientation s'est faite pour mettre en place la loi. Notamment, le nombre de lits d'hôpitaux a été réduit, ainsi que la durée moyenne d'hospitalisation. Les entrées dans les maisons de retraite

se font de plus en plus tardivement.

Les services d'aide et de soins à domicile se sont développés. A ce jour la F.S.A.S.D. compte environ 1800 collaborateurs. Malheureusement, les moyens financiers à disposition ne sont pas illimités.

Sachez, à titre indicatif, que le prix de revient d'une heure d'aide au ménage est d'environ CHF 70.- dont une bonne partie à la charge de la collectivité. A cela s'ajoute tout ce qui est inhérent à une telle masse d'employés : maladie, vacances, accidents, formation, etc. N'oublions pas non plus que l'intervention est 7 jours sur 7, de 7h à 22h selon les besoins et les situations. Ceci engendre évidemment des remplacements d'où une inévitable fréquence de changement des collaborateurs auprès des bénéficiaires de l'aide à domicile quelle qu'elle soit.

Abordons maintenant le suivi des démarches à effectuer en sachant que le 90% des demandes émanent de la 'Faculté' (Hôpitaux, médecins privés) dûment habilitée à la présenter, et que le 10 % sont le fait d'aînés décidant eux-mêmes du besoin d'intervention.

Ces demandes doivent être présentées au CASS ou à l'antenne sociale de votre quartier qui vous enverra une personne chargée d'évaluer vos besoins. Cet entretien, personnel et confidentiel, débouchera sur l'octroi de l'aide nécessaire.

Voici succinctement le suivi à observer :

1^{ère} étape :

Depuis l'hôpital : S'adresser à l'assistant social de l'établissement ou à une infirmière habilitée.
La demande passera par eux.

Depuis le domicile : S'adresser directement au CASS ou à l'antenne sociale de son quartier.

2^{ème} étape :

Evaluation : a) Problème de santé : par une infirmière
b) Aide pratique : par un collaborateur chargé d'évaluation

N.B. Une infirmière peut aussi selon son constat intervenir pour qu'une aide pratique soit accordée, et vice et versa pour le chargé d'évaluation. Pour les cas de santé, ne pas omettre de demander un bon médical afin d'obtenir le remboursement de la caisse maladie.

Club des aînés d'Avanchet

Mme Hedwige Bonny
21, rue du Grand-Bay
1220 Avanchet
Corresp. : C.P. 141
1211 Genève 28
Tél. 796 99 59 (privé)
Ouverture le mardi
de 13h30 à 17h30.

Club des aînés de Châtelaine-Balexert

Mme Aimée Brandt
39, av. de Crozet
1219 Châtelaine
Tél. 796 60 83
Ouverture les mardi,
mercredi et jeudi
de 14h à 17h.

Club des aînés des Libellules

Mme Alice Fasel
10, ch. de l'Usine-à-Gaz
1219 Le Lignon
Tél. 797 13 97
Ouverture
les lundi, mardi et jeudi
de 13h30 à 17h.

Club des aînés du Lignon

Dir. collégiale
50-53, av. du Lignon
1219 Le Lignon
Tél. 796 16 70
Ouverture du lundi au
vendredi de 14h à 18h
(animation principale
le mercredi).

Club des aînés de Vernier-Village

M. Isaac Nicolier
6, ch. de Champ-Claude
1214 Vernier
Tél. 341 03 48
Réunions
les mercredi et vendredi
de 13h30 à 17h.

3^{ème} étape :

Prise de décision selon les besoins et les ressources à disposition. Un contrat de prestations est établi

Chaque client reçoit les coordonnées du professionnel de référence qui sera à sa disposition pour toute question et tout problème. C'est cette personne de contact qui fera le lien entre les différents intervenants.

Nous espérons, en conclusion, avoir suscité suffisamment votre intérêt sur le fonctionnement de cet outil indispensable qu'est l'Aide à Domicile, et nous invitons à nous faire part, si vous en éprouvez l'envie, de vos observations à ce sujet à l'adresse suivante :

Groupe de Rédaction des Clubs d'Aînés
p.a. Service social communal
Mairie de Vernier
Case postale 520
1214 VERNIER

Groupe de rédaction des clubs d'aînés

Pour tout renseignement ou complément d'information, vous pouvez vous adresser :

CASS de Châtelaine 4, ch de l'Etang Tél 420.34.00	Antenne sociale du Lignon 78, av du Lignon Tél 420.35.00
---	--

Antenne sociale Des Avanchets 18, rue du Grand-Bay Tél 420.35.50	Ligne d'accueil des demandes de la FSASD Tél 420.20.20
---	--

Le CAD vous invite à fêter Pâques exposition-marché « Les oeufs de l'an 2000 »

CAD, 22, rte de la Chapelle au Grand-Lancy

Du vendredi 14 au jeudi 20 avril 2000

Grand marché des oeufs de Pâques avec présentation de plus de 300 oeufs de collection décorés selon différentes techniques. Beaucoup d'oeufs ont été fabriqués par les artisans du CAD. Les décors ont été réalisés grâce à la collaboration de clubs d'aînés et d'établissements pour personnes âgées.

Le mercredi 19, le samedi 22 et le dimanche 23 avril seront plus spécialement destinés aux enfants. Ils pourront se balader à la découverte de nids, de nichoirs et d'oeufs cachés dans la propriété. Des décorations d'oeufs leur seront proposées.

Du 3 avril au 26 mai 2000 l'exposition-marché de Pâques sera ouverte tous les jours de 13h30 à 17h30.

Comme ces années passées, le comité de la **Fanfare municipale de Vernier**, par son président Monsieur Georges Baechler, propose d'accueillir les aînés de la commune lors de la répétition générale de leur

concert de printemps

le vendredi 14 avril 2000 à 20h

Salle de l'école de Vernier-Place

Un transport spécial est prévu :

Club du Lignon, av. du Lignon 50-53 19h20

Club des Libellules, rte de l'Usine-à-Gaz 10 19h25

Club de Châtelaine-Balexert, av. de Crozet 31 19h35

Club des Avanchets, rue du Grand-Bay 21 19h45

Le retour devrait se situer entre 22h et 22h30.

Colonie de vacances « La joie de vivre »

membre de la Fédération catholique
des colonies de vacances

à la Côte-aux-Fées, canton de Neuchâtel

Séjour A du samedi 15 au vendredi 28 juillet

40 places pour enfants née entre 1988 et 1993
Renseignements et inscriptions auprès de

Florence Vulliez - 6, ch. Champvigny - 1242 Satigny
Tél. 753 10 85 (répondeur).

Séjour B du dimanche 30 juillet au samedi 5 août

30 place pour enfants nés entre 1988 et 1991
Thème : jeux - sport

Séjour C du dimanche 6 au samedi 19 août

50 places pour enfants nés entre 1986 et 1993

Renseignements et inscriptions auprès de :

Secrétariat de la paroisse St-Pie X
Cure St-Pie X, ch. du Coin-de-Terre 2, 1219 Châtelaine
Tél. 796 99 54 (du mardi au vendredi, heures de bureau).

Enfant résidant dans le canton de Genève ou en France voisine et dont l'un des parents travaille sur le canton de Genève : Séjours A et C Fr. 410.-, B Fr. 220.-

Enfants résidant hors du canton de Genève :
Séjours A et C Fr. 520.-, B Fr. 260.-.

Conditions spéciales pour les familles inscrivant deux ou trois enfants : réduction de Fr. 50.- sur la 2^e pension et de Fr. 100.- sur la 3^e pension.

Ces pris ne doivent pas empêcher la participation d'un enfant, des arrangements et des réductions sont possibles.

Recherche

Etant à la recherche d'un emploi, je cherche un ordinateur avec possibilité de lecture de CD-Rom, pour ma mise à jour technique. Si vous en avez un dont vous ne vous servez plus, je serais très heureux d'en profiter. Merci beaucoup.
Tél. + fax : 341 42 60.

A vendre

Cause départ : 1 paire de porte-ski (pour voiture comme Opel Kadett), vases à fleurs, multiples cassettes, radio avec tourne-disque et 2 haut-parleurs, bibelots, 10 livres d'art, pot et casseroles en cuivres.
Tél. 797 14 27, laissez votre n° de tél. en cas d'absence.

Soutien scolaire

Tu as des problèmes à l'école ? Tu as besoin d'aide ou de conseils ? Eh bien, tu n'as qu'à m'appeler ! Je suis une élève du collège, en 3e année scientifique, et je peux t'aider à remonter tes notes en maths, physique, biologie, allemand, français et anglais. Alors... à bientôt.
Barbara, tél. 797 02 54.

Recherche de volontaires et de familles d'accueil

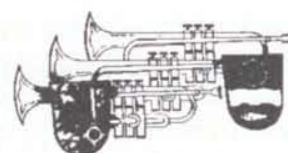
Du 26 au 30 juin prochain aura lieu le **Sommet mondial pour le développement social** (Geneva 2000). En vue de cet événement exceptionnel et de première importance, Volontaires internationaux de conférences (ICV) est à la recherche d'environ 300 volontaires ainsi que de familles d'accueil disposées à héberger gratuitement des délégués de pays en développement ou des volontaires internationaux.

Après avoir déjà contribué à la réussite de plusieurs conférences et événements internationaux, dont les conférences mondiales sur le VIH/sida et sur la réduction des risques liés aux drogues, ICV assure la formation de ses volontaires qui sont appelés à travailler dans un grand nombre de domaines (réception et transport des délégués, centre de diapositives, salle de presse, informatique, interprétation non-professionnelle, etc.) en fonction de leurs aptitudes et de leurs goûts personnels.

Pour faire partie de l'équipe des volontaires ou participer au programme d'hébergement chez l'habitant, veuillez contacter :

Volontaires internationaux de conférences (ICV),
C.P. 755, 1205 Genève,
tél. 702 59 53, fax 321 53 27,
e-mail : info@icvolunteers.org
Internet : www.icvolunteers.org.

Fanfare municipale de vernier



Salle communale de Vernier-Place

vendredi 14 et samedi 15 avril à 20h30

A l'occasion de son 110^e anniversaire

La Fanfare municipale de Vernier, sous la direction de Ph. Berthoud, vous invite à son

“ SHOW 2000 ”

“ Le Carnaval des animaux ”

avec le concours de la “ Fun-Phare ” (orchestre de l'école de musique) et des élèves de l'école de Balexert et d'Aire

Entrée libre - Buvette



La «Fun-Phare»

Que feront vos enfants pendant les vacances d'été ?

Nous vous proposons notre **centre aéré de la commune de Vernier**, pour des **enfants dès 4 ans révolus à 12 ans**, qui se présente comme une colonie journalière : les enfants partent le matin et rentrent le soir, du lundi au vendredi (inclus).

Le centre aéré est une organisation particulièrement adaptée aux enfants, qui, ainsi, ne perdent pas le contact avec le milieu familial.

Il se compose de **deux camps** (Sézeznin et Frangy) afin d'adapter les activités aux besoins créateurs des enfants **en fonction de leur âge**.

L'encadrement est assuré par des animateurs/trices professionnels et par des équipes de moniteurs/trices formés.

Du point de vue de la **sécurité médicale**, l'équipe d'animation reçoit une formation de premiers secours.

En cas d'accident plus sérieux, les enfants sont emmenés à l'hôpital le plus proche. Chaque camp possède un véhicule de service afin d'assurer la sécurité des enfants.

Les enfants sont **inscrits à la semaine**. En aucun cas nous ne prenons des enfants à la journée. Nous n'acceptons pas les enfants au delà de cinq semaines.

En cas de journée de pluie, des solutions de rechange sont prévues par les responsables de chaque camp.

CENTRE AÉRÉ DE LA COMMUNE DE VERNIER

Ch. Nicolas-Bogueret 12 bis
1219 Aire

Tél. 970 06 92 - fax 970 06 91

Les dépliants avec bulletin d'inscription seront distribués dans les écoles de la commune au courant du mois d'avril.

Ne tardez pas, les places sont limitées !

Association des intérêts de Vernier-Village

Te reconnais-tu ?



Si oui, dis à tes parents de nous téléphoner au 341 39 17 jusqu'au 18 avril 2000. Tu recevras un bon de Fr. 30.- à valoir dans une bonne librairie genevoise.

Le Comité de l'AIVV

Ligue genevoise contre le rhumatisme

Pour prévenir les maux de dos

L'Ecole du dos de la Ligue genevoise contre le rhumatisme vous propose un cours de BACKADEMY.

Vous y apprendrez à adopter des postures qui ménagent votre dos, tant au travail que pendant vos loisirs. BACKADEMY s'adresse à toutes les personnes qui n'ont jamais eu mal au dos et à celles ayant déjà eu des épisodes douloureux.

Pour lutter contre l'ostéoporose

OSTEOGYM est un programme spécifique de gymnastique destinée à prévenir l'ostéoporose.

Les cours s'adressent principalement aux femmes, car elles sont plus rapidement menacées par l'ostéoporose.

OSTEOGYM propose des exercices spécifiques afin de conserver un maintien corporel adéquat et d'améliorer la coordination des mouvements.

Les cours BACKADEMY et OSTEOGYM sont donnés par des physiothérapeutes diplômés, spécialement formés pour cet enseignement.

Plus de renseignements ?

Tél. 322 13 31, Fax 322 13 39

Ligue Genevoise contre le rhumatisme

La Médiane
10, place des Philosophes
1205 Genève

La Bourse aux Vêtements de Vernier-Village



cherche en vue de son agrandissement plusieurs bénévoles.

Nous serions heureuses de vous y accueillir. Merci de venir compléter notre équipe.

Renseignement : tél. 341 03 12 ou 796 01 13.

Paroisse protestante Aire-Le Lignon

Comme chaque année au printemps, la paroisse d'Aire-Le Lignon organise sa vente au **Centre commercial du Lignon**. Elle aura lieu le

samedi 15 avril de 8h à 12h.

Sur les étalages seront offerts par nos vendeuses et vendeurs : des pâtisseries, des confitures, de l'artisanat ainsi que des plantes vertes et, pour les « fouineurs », il y aura un bric-à-brac.

Cette manifestation permet à notre paroisse d'accueillir au Foyer protestant de nombreux groupes.

Elle est vivement recommandée à chacune et chacun d'entre vous et nous nous réjouissons de vous rencontrer lors de cette matinée.

Retour vers un passé récent

mais oublié. C'était en 1979. Il y avait le CHAR DU FOOT, celui des Fêtes de Genève, ceux de la FANFARE DE VERNIER et du BASKET et peut-être d'autres qu'on oublie. Et puis les MINIMAJORETTES DE GENEVE et leurs aînées, celles d'ONEX, les CADETS DE GENEVE, la FANFARE DE LA GENDARMERIE MOBILE DE PARIS, L'EMPRO, la SOCIETE DE CAVALERIE, les VERY-GIRLS DE VEYRIER, la LYRE DE CHENE-BOUGERIES, la FANFARE DE CHATEL-SAINT-DENIS, LA MARJOLAINE, la CLICCA du VAL D'AOSTE et notre cher abbé Baechler.

Et les manèges, les stands de jouets, de frites et la grande tente sous laquelle tout le monde se retrouvait.

C'était il y a vingt ans et des poussières. Le photographe était là mais a-t-il tout vu ?

Le comité de l'AIVV

qui remercie celui de l'ancienne Vogue du Renouveau pour son aide lors de l'identification de ces groupes.



L'empro



Char de la Fanfare de Vernier



La Clicca du Val d'Aoste



La gendarmerie mobile de PARIS



Bonjour, Monsieur l'Abbé



Mini-majorettes de Genève-Parade



La Société de cavalerie



Les manèges



Les Cadets de Genève



la Fanfare de Châtel-Saint-Denis

Nous venions de remettre notre article à la Rédaction du journal lorsque nous avons reçu cette photographie qui illustre bien le danger que peut provoquer la chute d'un arbre, ici un bel acacia.

Est-ce encore un méfait du dernier ouragan ? La maison de M. et Mme Savoy, à l'arrière plan, l'a échappé belle. Nous sommes heureux de pouvoir faire paraître ce document exceptionnel dans ce numéro d'avril.

Le Comité de l'AIVV





Infos quartier - BALEXERT

Association des intérêts du quartier de Balexert et environs
Case postale 8 - 1219 Châtelaine

Assemblée générale le lundi 15 mai 2000 à 20h

au centre de quartier de Balexert (av. de Crozet 31)

Apéritif offert

Le comité



**Les samaritains de Vernier
organisent**

un cours de samaritains

Le cours traitera les sujets suivants:

- Comportement en cas d'urgence
- Alerter correctement
- Plaies cutanées
- Chutes dans la vie quotidienne
- Blessures sportives, fractures
- Troubles cardio-vasculaires
- Famille, maladies quotidiennes

**Les 8, 11, 15, 18, 22, 25, 29 mai et 5 juin 2000
de 20h à 22h à l'école de Balexert**

Informations et inscriptions au 827 37 57.

La MACAV

Maison d'artisanat communal amateur de Vernier,
48, rue du Village



jusqu'au 15 avril 2000

A LA RENCONTRE DU PLIAGE

Classe de Fabienne Maître et Claire Rolfo-Pratolini,
6P Aire

- Camille AEBISCHER - Micaela ALCOBIA
- Nicolas ANDROUTSOPOULOS - Stéphane CODEMO
- Andreia CRUZ - Coralie DAZZI - Yohan DECORVET
- José ENCARNACAO - Alije FAZLIU
- Sophie FERNANDO - Cédric HUWILER
- Léna KELLER - Benjamin KERN - Delila KIFLE
- Idriss LAOUFIR - Gianluca MACCULI
- Mélissa PISINO - Oscar RODRIGUEZ
- Chloé SCHMID - Charline STANAREVIC
- Emilie STUCKY - Cindy TACCIA - Valentin THELIN
- Francis THOREL - Alexandre YILDIZ



SIMON BORGA

Etanchéité

Couverture

Ferblanterie

Isolation

Entretien toiture

8, chemin des Carpières
1219 Le Lignon

Tél. 797 47 87
Fax 797 47 26

Opération " villages roumains " : dix ans déjà !

Mars 1990 : une délégation de Vernier à Ardat

Après la chute du gouvernement de Ceausescu, en décembre 1989, l'« opération villages roumains » devient d'une action politique une action plus matérielle, plus humanitaire.

C'est ainsi qu'avec l'aide de la population verniolane, par le biais d'une souscription, un convoi humanitaire a été mis sur pied et a permis d'acheminer près de 15 tonnes de marchandises de première nécessité: des produits alimentaires (huile, sucre, café, lait en poudre, etc.), des médicaments, du matériel sanitaire, ainsi que des semences destinées à l'agriculture.

Le jeudi 8 mars 1990, à l'aube, un camion-remorque, mis gracieusement à disposition par la Maison Sauvin Schmidt prenait la route en direction de la Roumanie. Il était convoyé par une délégation composée de M. André Chillier, Maire ; Marc-Henri Bélaz 1^{er} vice-président du Conseil municipal ; Albert Besson, médecin ; Emile Mermillod, agriculteur ; Philippe Chapel, caméraman ; Jean-Luc Biolley, mécanicien-chauffeur ; Mlle Séverine Chillier, assistante médicale ; Mme E. Schuller, traductrice et Robert Borgis, fonctionnaire municipal.

Après 3 jours de voyage (env. 1.900 km) la délégation arrive à destination, où elle est accueillie avec sympathie et chaleur par la population avec la traditionnelle cérémonie de la présentation du sel et du pain, en guise de souhait de bienvenue, accompagnée de rasade de " palinca " (alcool de prunes), boisson locale consommée du petit déjeuner au coucher.



Pour les participants c'est un brusque saut en arrière de plusieurs décennies, en découvrant de jolies petites maisons individuelles, entourées de jardins où courent, en toute liberté, poules, canards, oies... et même porcelets, mais dépourvues d'eau courante et de toilettes (ces dernières étant au fond du jardin). Ils revoient également, peut-être avec une certaine nostalgie, les paysans dans leurs champs, avec de rudimentaires machines agricoles, tractées par des chevaux ou des bœufs.

Mais la chaleur de l'accueil des habitants a vite fait oublier aux membres de la délégation le manque de confort auquel nous sommes habitués et leur a permis une meilleure connaissance des conditions de vie difficiles de la population.



La rue principale d'Ardusat

Afin d'éviter tout problème, l'équipe a procédé, sur place, avec la collaboration des autorités civiles et religieuses du village, à la distribution des semences de céréales et de légumes, des produits alimentaires, du matériel médical, des médicaments et du matériel scolaire.

Et c'est avec beaucoup de mélancolie, après ce trop bref séjour, que la délégation a quitté le village d'Ardusat et sa chaleureuse population pour reprendre le

chemin du retour, la mémoire remplie d'agréables et inoubliables souvenirs.

Avril 1999 : dix ans après !

Afin de commémorer les dix ans du premier convoi à Ardat, les autorités de cette commune ont invité une délégation de l'Association Vernier-Ardusat à passer quelques jours en Roumanie.

C'est ainsi qu'à l'aube du 16 avril, une délégation dirigée par M. Marc-Henri Brélaz, conseiller administratif, avec la participation du soussigné, membre du premier voyage, embarquait dans un car, mis gracieusement à disposition par la Maison Dupraz, via la Roumanie.

C'était à nouveau, à l'arrivée, le chaleureux et traditionnel accueil de la population avec pour les anciens la joie et le plaisir de retrouver des visages connus et surtout de revoir les enfants, qui avaient participé aux séjours à Vernier, transformés en jeunes filles et jeunes gens, décidés à faire le maximum pour leur avenir.



A la Mairie d'Ardusat

Après 10 ans, nous avons pu constater la nette évolution du village. L'eau courante est pratiquement dans chaque maison et un projet d'aménagement du gaz naturel est en cours. Mais le problème financier freine quelque peu cette réalisation.

L'évolution économique est également sensible avec l'ouverture d'une

boucherie-charcuterie, d'une boulangerie, d'une fabrique de pâtes alimentaires et ... même une station d'essence. Une entreprise de construction de chalet (pour l'exportation en France notamment) et une fabrique de meubles se sont également installées créant ainsi des postes de travail pour les habitants.



Le boulanger et son épouse

La délégation a également visité le nouveau dispensaire médical, le jardin d'enfants où du matériel scolaire et des jouets ont été offerts et a pu mettre au point, avec les autorités et le corps enseignant d'Arduzat, les modalités financières pour l'installation des toilettes à l'école primaire, dont une première étape a déjà commencé.

A ce jour, les travaux sont pratiquement terminés et ces toilettes maintenant à la disposition des élèves et du corps enseignant.



Une salle du nouveau dispensaire

jour dans notre pays afin de leur permettre de découvrir, notamment, notre commune et ses différentes installations (écoles, piscine, stades, centre de voirie, etc.) et d'autres points touristiques du canton.

r.b.

L'Association continue bien sûr ses activités en faveur de la commune d'Arduzat et, pour cela, elle a besoin du soutien et de l'aide des habitants de Vernier. Cet appui vous pouvez l'apporter en devenant membre de

l'Association en versant la cotisation annuelle Fr. 30.- (minimum) au compte ouvert Banque Raiffeisen Vernier Gd-Saconnex CCP 12-3394-4 en faveur du cpte N° 1000 077.001.



La fabrique de pâtes alimentaires et son directeur

Si tout n'est pas encore " rose " dans cette commune, les membres ont pu relever une volonté, notamment chez les jeunes, de progrès et d'évolution.

Au retour, une délégation des autorités d'Arduzat, dont le maire, M. Dimitru Pacurar, répondait à l'invitation des autorités de Vernier pour un bref sé-



Le nouveau bâtiment des toilettes scolaires



La nouvelle menuiserie



Nos invités roumains, à droite le Maire d'Arduzat

Vernier en fête à Vernier-Village

samedi 6 mai et dimanche 7 mai

SAMEDI 6 MAI

- dès 10h Foire à la brocante, artisans, étalagistes
- dès 13h **Grand Prix VTT " Serge Demierre "**
suite de la fête avec animations diverses pour enfants et adultes
- 20h30 **Show 2000** de la Fanfare municipale de Vernier
- 21h30 **" Brodway sur Vernier "**
avec l'école de danse Kentucky
- 23h " le pont de danse ",
bal populaire gratuit

Salle de Vernier-Place dès 20h **soirée disco**



DIMANCHE 7 MAI

(sous chapiteau et extérieur)

- 11h Apéritif concert
suite des animations
- 16h Thé dansant gratuit

Maison de paroisse
protestante de Vernier

Expo Puces

Exposition de collections
privées d'objets utiles, courants
ou insolites.

Organisé par l'AIVV

SAMEDI ET DIMANCHE

Foire à la brocante

Manèges forains

Buvettes et petites restaurations

L'Avenir dans le futur

Le 4 mars dernier, dans un décor futuriste et illuminé - an 200 oblige ! - l'Avenir accordéoniste de Châtelaine a donné sa traditionnelle soirée annuelle à la salle des fêtes du Lignon. Le public a répondu présent : représentants des autorités verniolanes, des sociétés accordéonistes genevoises et romandes, parents et amis fidèles... La nouvelle formule " repas-concert " a su charmer palais gourmands et oreilles averties. Elle sera

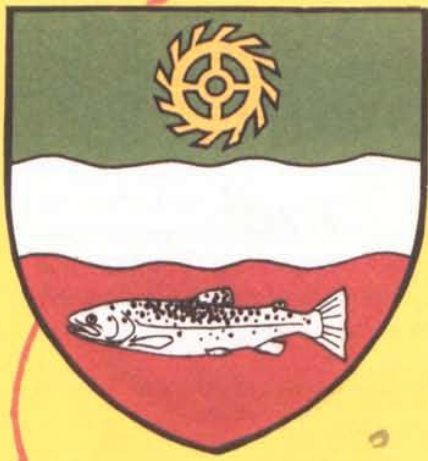
certainement reconduite l'an prochain. En évoquant le futur, on peut affirmer que l'Avenir est serein. La relève est assurée par ses jeunes musiciens âgés de 8 à 12 ans des groupes des Poussins et des Juniors, tous issus de son école d'accordéon. C'est sur des airs de comédie musicale - entre autres - qu'ils ont ouvert l'appétit des auditeurs.

Les groupes Cadenza Baïana et de la Société ont présenté chacun leur tour un programme varié et divertissant. Le concert s'est terminé sur une

" Salsa du démon "... endiablée... et bissée !

Si vous désirez (ré)entendre ces morceaux, nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous les 17 et 18 juin prochain à la Fête de la Musique. L'Avenir accordéoniste de Châtelaine se produira dans ses différentes formations au coeur de la Ville de Genève.

Pour tout renseignement : 342 09 77,
Pour les cours de musique : 782 05 89.



VERNIER EN FÊTE

**SAMEDI 6 et
DIMANCHE 7 MAI
2000**

**SAMEDI de 10h.00
à 1h.00 du Matin
DIMANCHE de 11h.00
à 18h.00**

